

STATUTS

Article 1 : Dénomination.

« Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et ses décrets d'association, ayant pour titre : Centre d'Etudes et de recherches sur les Ecosystèmes – Cebenna – Haut Languedoc Héraultais, dénommée ci-après Cebenna ».



Article 2 : Objet.

« Dans le cadre de la politique définie par le Conseil Général de l'Hérault en matière d'environnement et de cadre de vie et plus spécifiquement d'information et de pédagogie à l'environnement, Cebenna a pour objectif d'assurer de manière permanente dans le Haut Languedoc, avec la participation des collectivités territoriales, des établissements publics, des universités, des centres de recherche et du milieu associatif local, la gestion et le bon fonctionnement des activités du site départemental, de conduire une politique de recherche et de mise en valeur de l'environnement, d'éducation et de formation à l'environnement et de mettre en œuvre des actions de diffusion de la culture scientifique et technique à partir du centre de ressources multimédia. »

L'association développe des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable en direction du tout public : enfants, adultes... à travers différentes manifestations :

- temps scolaire et temps hors scolaire,
- festivals, balades terroir, sorties nature, conférences, expositions,
- Formations, études et centre de ressources sur les thèmes liés à l'environnement, au développement durable et au multimédia.

Deux pôles d'activités pour participer au développement local durable du territoire :

- **Pôle environnement et territoire** : regroupe le secteur de l'animation à destination de différents publics : le public scolaire à travers de nombreux projets pédagogiques, les enfants en hors temps scolaire à travers l'accueil de loisirs sans hébergement et les ateliers, événementiels et sorties grand-public proposés toute l'année (*Fête de la science...*) ; les études de valorisation et d'interprétation du patrimoine ainsi que l'accompagnement des Collectivités Territoriales dans les domaines de l'environnement du Développement Durable (*mise en place d'agenda 21...*) et un centre de ressources spécifique en environnement.
- **Pôle Insertion et Social** : regroupe le Lieu d'Accès Multimédia (LAM), lieu d'accueil, d'initiation et de formation à l'utilisation des outils informatiques pour les personnes en difficultés sociales mais également pour tous les publics ; la Maison des Services Au public, lieu d'accompagnement et traitement des dossiers MSA, CAF, CPAM, Pôle Emploi et la médiathèque d'Olargues.

